

# RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023

## Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA)

Suivant détail ci-dessous, le compte de résultat 2023 présente un total de produits de **326 444,07 €** pour un total de charges de **329 167,75 €** dégageant ainsi un déficit de **2 723.68 €**.

### 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023 :

Au cours de cet exercice, l'AFSA a renoué avec des Rencontres Nationales en présentiel : elles se sont déroulées en octobre 2023 pour un budget total de 22 k€ et ont regroupé près de 90 participants ; pour mémoire les Rencontres Nationales annulées en 2020 compte tenu de la pandémie, qui avaient été reportées en 2021 dans un format connecté.

2023 marque également le lancement de la phase 2 – Expérimentation du projet Synapse. Cette expérimentation a pour but de familiariser les établissements médico-sociaux avec le dispositif de formation Synapse pour pouvoir le tester, l'affiner et le déployer plus largement par la suite. Cette phase permettra de vérifier que ce dispositif de formation est efficace et pertinent, qu'il est en adéquation avec les réalités du terrain et qu'il répond aux besoins et contraintes des établissements. Pour rappel la phase 1 du projet a été soutenue par la CNSA et cette phase 2 est soutenue à hauteur de 50 k€ par la CNAM au travers du Fond National pour la Démocratie Sanitaire (FNDS).

Au niveau du personnel, nos deux salariées, Régine Gomis et Stéphanie Duval, ont poursuivi leurs activités en alternant télétravail et présentiel.

L'effectif 2023 en ETP (Equivalent Temps Plein) est de : **1.8**, identique aux exercices précédents.

#### Autres événements significatifs impactant l'exercice 2023 :

- La Course des Héros, premier évènement solidaire en termes de ressources pour l'AFSA s'est déroulée en présentiel à PARIS, LYON et NANTES tout en maintenant également le format virtuel mis en place depuis 2020 par ALVARUM.
  - o Les dons perçus dans ce cadre : 40 k€ soit + 14 k€ par rapport à 2022 (26 k€) demeurent toutefois toujours nettement inférieurs aux années antérieures à 2020
- Les 5 Rencontres Régionales ont pu se dérouler pour un budget total de 9 k€ avec la participation de 54 familles (178 participants)
- Adhésions : une campagne dynamique et ciblée permet à l'association d'atteindre un nombre d'adhésion supérieur aux années précédentes : 388 soit +14 par rapport à 2022
- La campagne de dons de fin d'année 2023 (46 k€), est également une belle réussite bien qu'inférieure à 2022, qui était une année exceptionnelle (52 k€), mais demeure équivalente aux années 2020 et 2021.

Comme chaque année, l'ensemble des actions et événements portés par l'AFSA sont détaillés dans le Rapport Annuel d'Activité 2023.

## 2. VALORISATION DU BENEVOLAT

La valorisation du bénévolat au titre des contributions en nature ainsi que les contributions volontaires en nature dans le cadre du Mécénat apparaissent au pied du « Compte de résultat » 2023. Son volume, en baisse par rapport à 2022 (-302 heures démontre toujours le dynamisme) de l'Association.

Il est rappelé que la comptabilisation de ces contributions n'impacte en rien le résultat financier.

Le détail fait l'objet d'une annexe 1 au présent Rapport Financier.

Ces Ressources bénévoles représentent ainsi :

- **2 367 heures valorisées** pour : **35 419.68 €** et correspondant en ETP à : **1,47 salariés**
- Les prestations et dons en Nature représentent un montant de : **3 967 €** suivant détail ci-dessous :

<b>DONS EN NATURE (MECENAT)</b>	
<b>PRESTATIONS EN NATURE 2023</b>	
Journée de formation des professionnels du 17/11/2023	250,00 €
Journée de formation des professionnels du 17/11/2023	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>
<b>DONS EN NATURE 2023</b>	
Mise à disposition d'un bureau + services : Fondation Groupama Centre Manche	3 467,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 467,00 €</b>
	<b>3 967,00 €</b>

### 3. ANALYSE DES PRODUITS

Nos produits sont en baisse de 11 % ; Il convient d'analyser l'évolution de nos produits d'exploitation hors produits financiers – Exceptionnels & Report de Ressources.

	2023	2022	Ecart 2023 vs 2022	
<b>Total des Produits</b>	<b>326 444 €</b>	<b>365 312 €</b>	<b>- 38 868 €</b>	<b>- 11%</b>
Dons & Cotisations (adhésions)	168 515	184 267	-15 751	
Mécénat	5 981	7 080	-1 099	
Subventions collectivités	105	145	-40	
Subvention	72 031	111 798	-39 767	
Participation des familles	7 596	14 080	-6 484	
Vente de marchandise	10	2 150	-2 140	
Autres produits divers de gestion	1 117	1 474	-357	
Produits financiers	11 112	7 798	3 314	
Report de ressources (fonds dédiés)	59 717	36 520	23 197	
Abandon de frais par les bénévoles	259		259	
Reprise sur provisions			0	

Nous observons ainsi une évolution négative de nos produits d'exploitation hors produits financiers, exceptionnels et reports, de l'ordre de **20 % par rapport à 2022 (- 66 k€)**.

<b>DONNEES FINANCIERES</b>	2023	2022	Ecart 2023 vs 2022	
Produits d'exploitation	<b>255 355</b>	<b>320 993</b>	<b>-65 638</b>	<b>-20%</b>
Produits financiers/Revenus titres immobilisés	11 112	7 798	3 314	
Reprises sur provisions pour risques & charges	0	0	0	
Report de Ressources	59 717	36 520	23 197	
<b>Total Autres Produits</b>	<b>70 829</b>	<b>44 318</b>	<b>26 511</b>	

Et plus précisément, une évolution de nos collectes de dons en 2023 vs 2022 de **- 8 % (-16 k€)** due en partie par une campagne de fin d'année 2022 exceptionnelle dont l'impact représente **- 6 k€**

Les produits d'exploitation intègrent en 2023 une baisse des subventions de **40 k€ (-36 %)** correspondant à une aide financière de la CNAM pour 50 k€ (Synapse Expérimentation) et l'impact du financement de la CNSA en 2023 pour 20 k€ soit un total de 72 k€ versus 112 k€ en 2022.

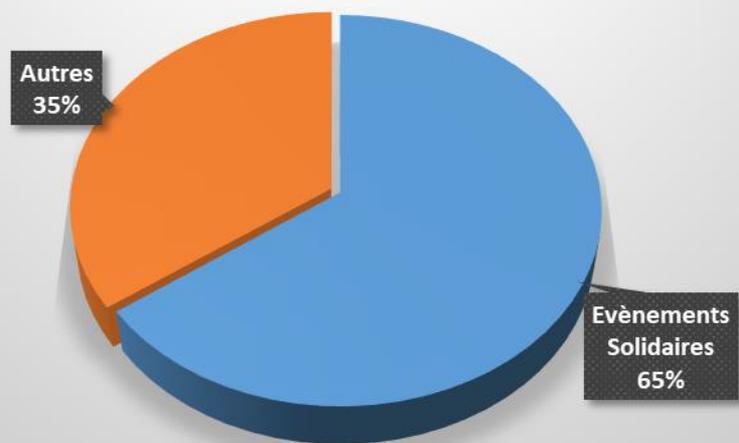
Les produits issus de la Participation des Familles pour **- 6 k€ (-43 %)** en 2023 vs 2022 correspondent essentiellement à l'Organisation en 2022 des « 30 ans de l'Afsa » au parc de Beauval.

DETAIL DES PRODUITS	2023	2022	Ecart 2023 vs 2022
Dons & Cotisations (adhésions)	168 515	184 267	-15 751 -9%
Mécénat	5 981	7 080	-1 099 -16%

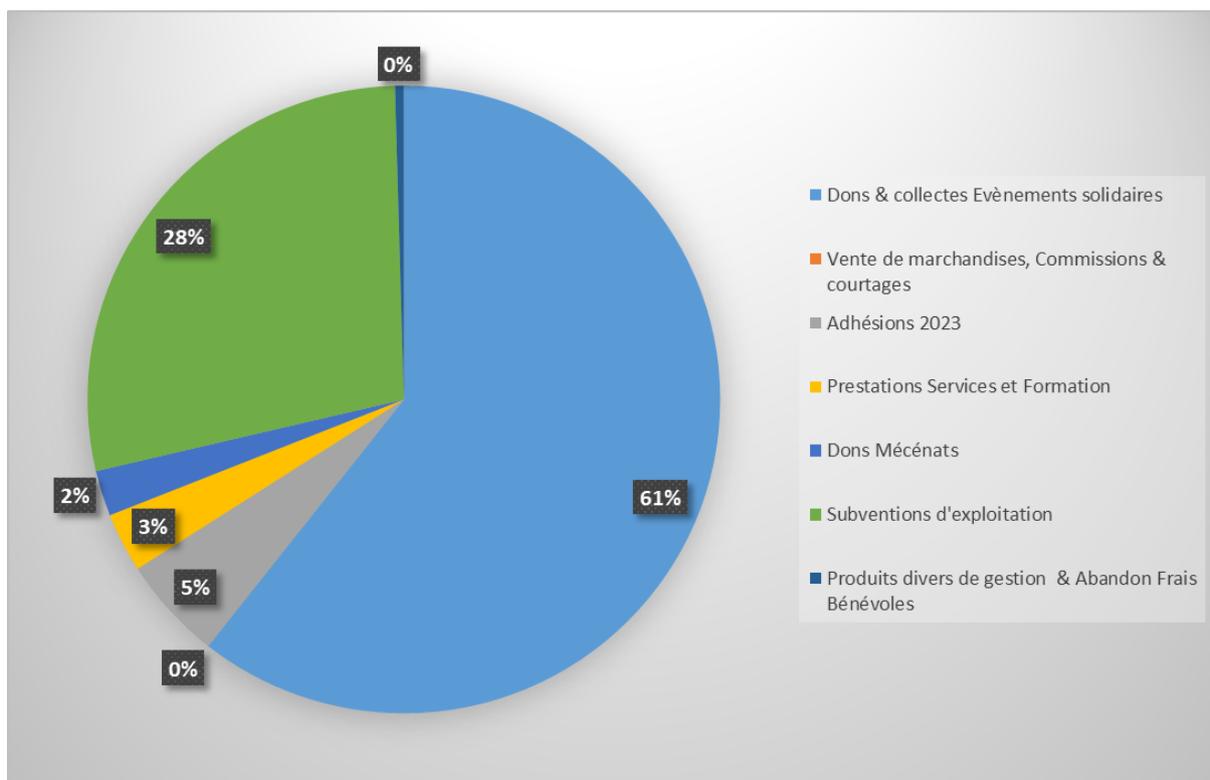
Concernant les dons, qu'ils soient spontanés ou bien perçus au travers de l'organisation d'évènements solidaires, l'année 2022 a été exceptionnelle principalement sur le résultat de la campagne de fin d'année ; en 2023 nous enregistrons une baisse de 9 % globalement mais il faut noter l'importance de l'organisation d'évènements solidaires qui représentent **65 % de l'ensemble des dons** et d'apprécier le poids de la Course des Héros en 2023 pour 40 k€ vs 26 k€ en 2022 et 56 k€ en 2021.

EVENEMENTS SOLIDAIRES		RAPPEL RECETTES Libellées "Dons & Collectes + Evènements, tournois, Manifestations"
Balade solidaire Groupama Centre Manche	4000 <b>4%</b>	<b>154 935 €</b>
Balade Solidaire Groupama GD EST	2500 <b>2%</b>	
Balade solidaire Groupama RAA - SAVOIE	1635 <b>2%</b>	Les dons et collectes issus des évènements solidaires représentent : <b>65%</b> du total
Balades Solidaires Groupama Rhône-Alpes	16080 <b>16%</b>	
Collecte FINASTRA	3080 <b>3%</b>	<i>La Course des Héros représente : <b>26%</b> En 2022, elle représentait 15 % En 2021, elle représentait 30 %</i>
<b>Course des Héros</b>	<b>40090 <b>40%</b></b>	
Course Solidaire Sporting Club Hand Beauc	709 <b>1%</b>	Les dons spontanés : <b>54 028 €</b> représentent : <b>35%</b>
Cross "La Vizilloise"	285 <b>0%</b>	
CROSS DE SAVIGNY (74) ECOLE PRIMAIRE	2940 <b>3%</b>	
DEFI 15 - JISA 2023	9110 <b>9%</b>	
Divers Evènements solidaires	1563 <b>2%</b>	
Fête Reiki	500 <b>0%</b>	
Foulées GOULETAISES	526 <b>1%</b>	
Happy Event ISME	2110 <b>2%</b>	
Institution Notre Dame de Poissy : Action s	747 <b>1%</b>	
Le Gravel Bike des Fontaines	500 <b>0%</b>	
LOSC - Février 2023	809 <b>1%</b>	
Marché de Noël de FELDBACH - R03 - 26/11,	2500 <b>2%</b>	
Match Foot Caritatif USM MAULE (78)	2100 <b>2%</b>	
Opération Bol de Riz-Vendredi St (OGEC ST	1000 <b>1%</b>	
Opération Chocolats Dmp Initiatives	1002,15 <b>1%</b>	
Opérations BOL DE RIZ Ogec - Dpt 44	1520,8 <b>2%</b>	
Ride & Run - Savigny (69)	1390 <b>1%</b>	
Semaine Solidaire Planview	452,91 <b>0%</b>	
Semi-Marathon de Paris par l'IAC Partners	2026 <b>2%</b>	
Tombola Pâques Pâtissier CABOSSE (R03)	1000 <b>1%</b>	
VVAL'XV Tournoi Club de Rugby	731 <b>1%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>100 907 €</b>	

### Répartition Dons, Collectes évènements solidaires, manifestations solidaires



### ENSEMBLE DES PRODUITS Hors Produits Financiers / Report de Ressources / Produits Exceptionnels :



**ADHESIONS 2023 vs 2022/2019 :**

<b>Au 31/12/2023 :</b>	<b>388</b>
Au 31/12/2022 :	374
Au 31/12/2021 :	379
Au 31/12/2020 :	322 <b>(1)</b>
Au 31/12/2019 :	373

*(1) La crise sanitaire liée au Covid a eu un impact significatif sur l'implication des adhérents expliquant vraisemblablement cette baisse du nombre d'adhérents*

**REPRISE DE FONDS DEDIES A LA RECHERCHE & AU PROJET « RECHERCHE –ACTION » 2023 vs 2022 :**

2023 : **59 717 €**      2022 : **36 520 €**

Cela correspond à des sommes perçues les années antérieures et spécifiquement affectées aux différents projets de recherche que nous finançons (Synapse – Recherche ASA) mais également aux projets portés et votés en conseil d'administration.

**4. ANALYSE DES CHARGES :**

Nos charges sont en baisse de **9 %** et donc alignées à la baisse de nos ressources perçues via les adhésions et les dons (- 9 %) - suivant décomposition comptable ci-dessous et répartition analytique reprise dans le graphique ci-après.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Ecart 2023 vs 2022</b>	
<b>DETAIL DES CHARGES</b>	<b>329 168 €</b>	<b>362 537 €</b>	<b>-33 369 €</b>	<b>-9%</b>
Fournitures consommables	13 347	7 277	6 070	
Services extérieurs	98 786	85 015	13 771	
Salaires et charges	67 966	59 153	8 813	
Déplacements	31 868	12 430	19 438	
Colloques et rencontres nationales	183	0	183	
Divers dons & pourboires	9 698	6 501	3 197	
Publicité			0	
Frais postaux/télécom	2 261	3 431	-1 170	
Autres charges d'exploitation			0	
Autres charges gestion courantes		37 942	-37 942	
Financement Recherches	30 000	0	30 000	
Dotation aux amortissements	407	707	-300	
Charges financières	1 501	1 511	-10	
Fonds dédiés Recherches & Projets	70 500	146 000	-75 500	
Provisions pour risques / charges	0	0	0	
Charges exceptionnelles	425	0	425	
Autres charges	11	779	-768	
Taxes (TS Hébergement)			0	
IS	2 215	1 792	423	

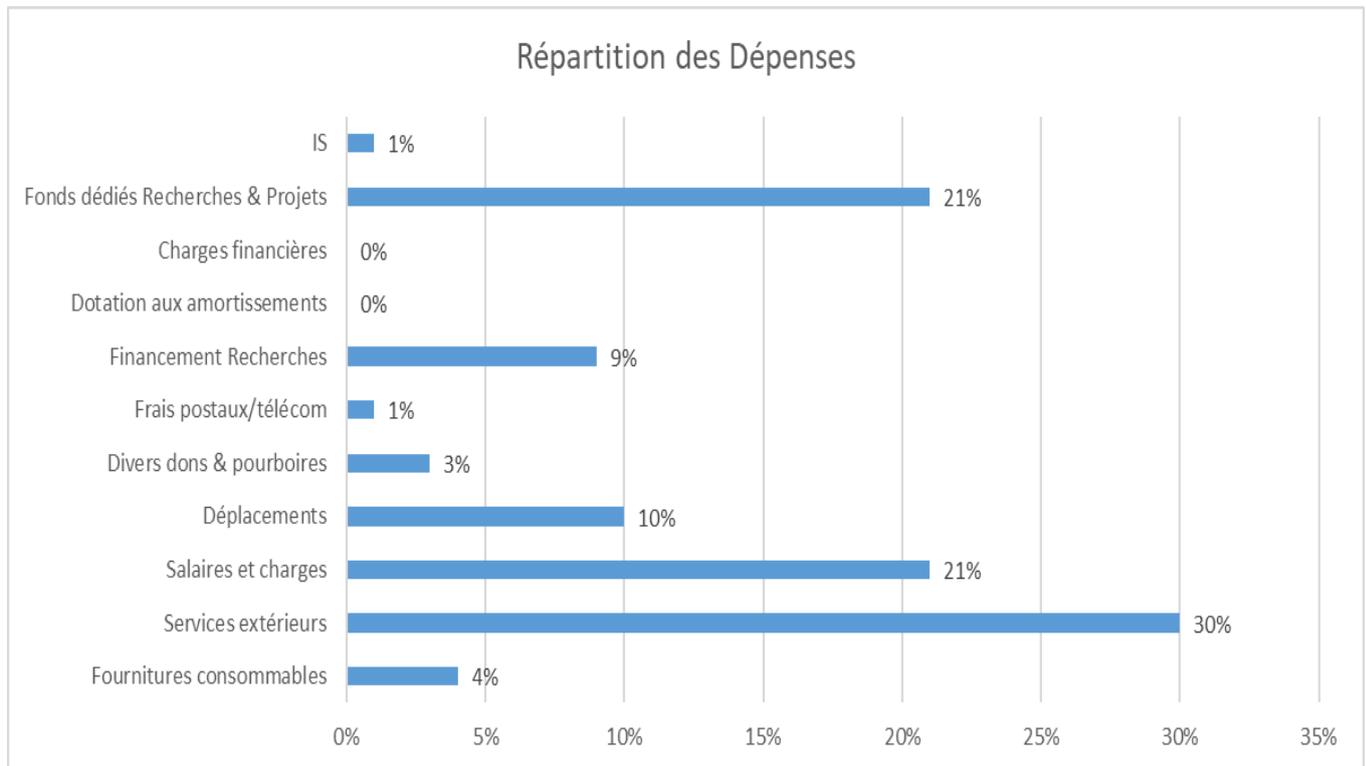
Pour l'essentiel, l'écart (– 33 k€) est lié aux postes suivants :

- En 2023 comme pour les exercices précédents, le poste « Services Extérieurs » : **+ 13 k€** intègre les frais des différents intervenants lors par exemple des formations ou d'organisation d'évènements comme les Rencontres Nationales mais également nos prestations informatiques Assoconnect et d'utilisation Alvarum (hors frais de paiements) notamment dans le cadre de la Course des Héros ;
- L'écart pour les charges de personnel (salaires, charges, médecine du travail) : **+ 8 k€** ; cet écart correspond essentiellement à 100 % des charges sociales Urssaf sans aucune exonération (pour mémoire le premier trimestre 2022 intégrait une quote-part d'exonération issue des salaires du dernier semestre 2021 obtenue dans le cadre de la pandémie)
- Le poste Déplacements : **+ 19 k€** comprend l'ensemble des frais de missions, réceptions, déplacements qu'il s'agisse du déplacement nécessité par la participation à un CA pour l'ensemble des membres mais également, les frais de déplacements des différents intervenants et/ou formateurs notamment dans le cadre du projet Synapse 2 – Expérimentation.
- Le poste Dons & Pourboires : **+ 3 k€** correspond pour l'essentiel à l'opération Coup de Pouce 2023
- Les Fonds dédiés au financement de la recherche et/ou projets :
  - 2023 : 71 k€
  - 2022 : 146 k€

**Soit – 75 k€**

Ce poste « Fonds dédiés Recherche & Projets » correspond à la capacité de l'association à affecter aux fonds dédiés à la recherche et aux projets votés par le Conseil d'Administration, les ressources issues de ses différents appels à la générosité du public. L'évolution de ces fonds constitue l'annexe 2 du Rapport Financier.

**ENSEMBLE DES CHARGES Hors Charges Financières / Fonds dédiés / amortissement et charges exceptionnelles :**



## 5. RESULTAT ET EVOLUTION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS <sup>(1)</sup>

*Note : Selon bilan actif – passif repris en page 9*

**LE RESULTAT DEFICITAIRE DE L'EXERCICE 2023 : - 2 723.68 €**

Ce résultat est proposé à l'Assemblée Générale en « report à nouveau ».

Les fonds propres associatifs seront ainsi portés à :

° Fonds associatifs <sup>(2)</sup> : 333 553 €

° Provisions & Fonds dédiés : 237 314 €

*(1) Les fonds propres associatifs correspondent aux ressources stables, internes permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'assurer sa pérennité.*

*(2) Résultat déficitaire ou bénéficiaire inclus*



## ***ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2023***

### ***VALORISATION DU BENEVOLAT***

## ANNEXE RAPPORT FINANCIER 2023 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

## VALORISATION DU BENEVOLAT

L'association disposant d'une information quantifiable et fiable, elle souhaite valoriser le bénévolat au titre des contributions volontaires en nature. En conséquence, il est convenu que cette valorisation apparaisse au pied du compte de résultat de chaque exercice de la même manière que les contributions volontaires en nature dans le cadre de Mécénat.

Depuis 2016, l'activité des bénévoles de l'Association fait l'objet d'un recensement régulier via une fiche par bénévole détaillée pour chaque domaine d'intervention qui est transmis auprès de la Présidente.

Grâce à ces retours, nous connaissons parfaitement l'identité du bénévole, la nature de son activité et le nombre d'heures effectuées.

En 2022, l'activité déclarée et valorisée s'élevait à 2 223 heures valorisées au smic horaire brut au 01/10/2022 soit une valeur de 24 608,61 €

Pour ces actions de soutien aux opérations de collecte, de communication, d'organisation d'évènements, de rédactions, de représentations auprès de différentes instances, etc...nous avons choisi de valoriser **pour l'exercice 2023, hors projets spécifiques**, chaque heure offerte au SMIC horaire brut au 1er Mai 2023 (soit : 11,52 €)

Ces "Ressources" bénévoles représentent un total évalué à : **1 959** heures valorisées pour : **22 567,68 €**  
 soit correspondant en Equivalent Temps Plein à : **1,3** Salarié(e)s (base durée de travail annuelle théorique : 1519 heures)

En complément, dans le cadre du **Projet Synapse** soutenu par l'AFSA et porté par Denise Laporte, bénévole de l'Association, en qualité de Cheffe de Projet, il a été convenu que les heures réalisées dans ce cadre, soient valorisées au taux horaire moyen d'un "Chef de Projet" conduisant ainsi à réévaluer le temps passé sur le projet au cours des exercices 2020 et 2021 et, d'en tenir compte pour l'année 2022 ; En 2023, Denise Laporte est accompagnée sur ce projet par Lara Hermann - La valorisation du bénévolat se traduit donc comme suit :

- Temps Projet Synapse 346 hres

- Temps Projet Synapse Expérimentation 62 hres

**408 hres**

- Taux Horaire 2023 : 31,50 € = **12 852,00 €**

Ainsi, le nombre d'heure de bénévolat incluant "Synapse" s'élève en 2023 à :

**2 367** heures

Pour une valorisation totale de (22 567,68 € + 12 852,00 €) :

**35 419,68 €**

Soit ETP = **1,47**

## DONS EN NATURE (MECENAT)

## PRESTATIONS EN NATURE 2023

Journée de formation des professionnels du 17/11/2023-P.Gracia 250,00 €

Journée de formation des professionnels du 17/11/2023-D.Pion 250,00 €

**TOTAL 500,00 €**

## DONS EN NATURE 2023

Mise à disposition d'un bureau + services : Fondation Groupama Centre Manche 3 467,00 €

**TOTAL 3 467,00 €**

**3 967,00 €**

## ANNEXE 2 - RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2023

*Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report de ressources non utilisées des exercices antérieurs"*

<b>Evolution des Fonds Dédiés - Afsa 2023</b>	A l'ouverture (01/01/2023)	Utilisation Exercice 2023	Transfert- Affectation au 31/12/2023	A la clôture (montant global)
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du Public Dont :	<b>226 531 €</b>	<b>59 717 €</b>	<b>70 500 €</b>	<b>237 314 €</b>
Projet Synapse	0			
Projet Synapse 2 - Expérimentation	20000	5269	25000	<b>39 731 €</b>
Appel à projet ASA 2021-2022	60000	30000		<b>30 000 €</b>
Projet Recherches AAP ASA 2024	30000			<b>30 000 €</b>
Recherches ASA - Complément AAP 2024-2025			10000	<b>10 000 €</b>
Nimangels	8000			<b>8 000 €</b>
Solidarité Familles (Coup de pouce-CDP)	5031	4843		<b>188 €</b>
CDP 2024 (inclus Performa)			2500	<b>2 500 €</b>
Performa 2023	8000	855		<b>7 145 €</b>
Projet Formations 2022-2023-2024	18500	6000		<b>12 500 €</b>
Camp Formation 2023	15000	2750		<b>12 250 €</b>
Recherche Anthropologique Familles PSA (S.Arborio)	45000			<b>45 000 €</b>
Projet ParticipAction	7000			<b>7 000 €</b>
Projet RN 2023 (Ateliers-Formation)	10000	10000		<b>- €</b>
AS : Accompagnement des Familles			15000	<b>15 000 €</b>
Financ-AAP			18000	<b>18 000 €</b>
	<b>226 531 €</b>	<b>59 717 €</b>	<b>70 500 €</b>	<b>237 314 €</b>

**AFSA**  
Association loi 1901  
Siège social : 39 rue de l'Amiral Mouchez  
75013 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les Comptes Annuels**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**SEC BURETTE**

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1  
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

---

Aux Membres de l'association **AFSA**,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AFSA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier et la présidente.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

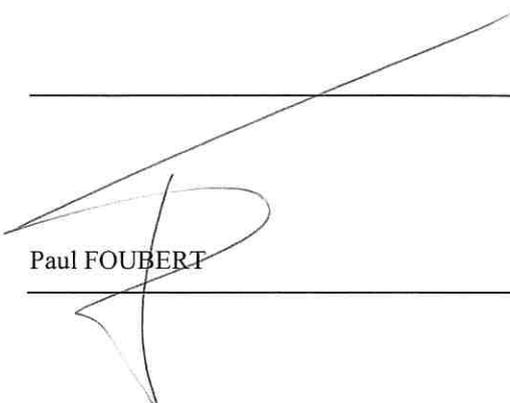
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Rouen, le 23 avril 2024*

Le Commissaire aux Comptes

**SEC BURETTE**

  
\_\_\_\_\_  
Paul FOUBERT  
\_\_\_\_\_

## Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	13 031	13 031			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 934	2 540	394	801	- 407
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées	315		315	309	6
Autres titres immobilisés	149 426		149 426	149 426	
Prêts					
Autres					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>165 706</b>	<b>15 571</b>	<b>150 135</b>	<b>150 536</b>	<b>- 401</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes				1 978	- 1 978
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 823		2 823	5 237	- 2 414
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	9 188		9 188	121 633	- 112 445
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	455 149		455 149	305 530	149 619
Charges constatées d'avance	32 615		32 615	4 189	28 426
<b>TOTAL (II)</b>	<b>499 774</b>		<b>499 774</b>	<b>438 566</b>	<b>61 208</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>665 481</b>	<b>15 571</b>	<b>649 910</b>	<b>589 102</b>	<b>60 808</b>

## Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	336 276	333 502	2 774
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 724	2 774	- 5 498
Situation nette (sous total)	333 553	336 276	- 2 723
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>333 553</b>	<b>336 276</b>	<b>- 2 723</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	237 314	226 531	10 783
<b>TOTAL (II)</b>	<b>237 314</b>	<b>226 531</b>	<b>10 783</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 719	8 622	18 097
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	13 353	12 187	1 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	38 971	5 486	33 485
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>79 043</b>	<b>26 295</b>	<b>52 748</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>649 910</b>	<b>589 102</b>	<b>60 808</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation

## Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	13 580	13 125	455	3,47
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	-210	2 150	- 2 360	-109,77
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	8 931	14 851	- 5 920	-39,86
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	72 136	111 943	-39 807	-35,56
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	161 176	178 362	- 17 186	-9,64
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés	59 717	36 520	23 197	63,52
Autres produits	2	563	- 561	-99,64
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>315 332</b>	<b>357 513</b>	<b>- 42 181</b>	<b>-11,80</b>
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	157 644	116 689	40 955	35,10
Aides financières	30 000	37 942	- 7 942	-20,93
Impôts, taxes et versements assimilés	10	269	- 259	-96,28
Salaires et traitements	55 370	52 524	2 846	5,42
Charges sociales	12 586	6 360	6 226	97,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	407	707	- 300	-42,43
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	70 500	146 000	- 75 500	-51,71
Autres charges	11	255	- 244	-95,69
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>326 528</b>	<b>360 745</b>	<b>- 34 217</b>	<b>-9,49</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-11 195</b>	<b>-3 232</b>	<b>- 7 963</b>	<b>246,38</b>
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	6 311	7 149	- 838	-11,72
Autres intérêts et produits assimilés	4 801	650	4 151	638,62
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>11 112</b>	<b>7 798</b>	<b>3 314</b>	<b>42,50</b>
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>11 112</b>	<b>7 798</b>	<b>3 314</b>	<b>42,50</b>

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)</b>	<b>-83</b>	<b>4 566</b>	<b>- 4 649</b>	<b>-101,82</b>
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	425		425	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>425</b>		<b>425</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-425</b>		<b>- 425</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 215	1 792	423	23,60
Total des produits (I + III + IV)	326 444	365 312	- 38 868	-10,64
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	329 168	362 537	- 33 369	-9,20
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-2 724</b>	<b>2 774</b>	<b>- 5 498</b>	<b>-198,20</b>
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	3 467	3 544	- 77	-2,17
. Prestations en nature	500	2 350	- 1 850	-78,72
. Bénévolats	35 420	50 672	- 15 252	-30,10
<b>Total</b>	<b>39 387</b>	<b>56 566</b>	<b>- 17 179</b>	<b>-30,37</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	3 467	3 544	- 77	-2,17
. Prestations	500	2 350	- 1 850	-78,72
. Personnel bénévole	35 420	50 672	- 15 252	-30,10
<b>Total</b>	<b>39 387</b>	<b>56 566</b>	<b>- 17 179</b>	<b>-30,37</b>

## Annexes Associations 2024

### PREAMBULE

L'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA) créée en 1992, œuvre pour toutes les familles touchées par le syndrome d'Angelman à travers ses actions de sensibilisation du grand public, de formation du secteur médico-social, d'écoute et conseil destinés à toutes les familles (adhérentes ou pas à l'association), de soutien à la recherche nationale et internationale, d'action militante auprès des instances officielles et des pouvoirs publics. Certaines activités (rencontres, formations, aide à l'achat de matériel technique etc) sont réservées aux adhérents, qui participent par leur vote à la gouvernance de l'association (vote du budget, des projets, élections des membres du Conseil d'Administration) lors de l'Assemblée Générale.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 649 909,56 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 723,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/04/2024 par les dirigeants.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

**Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées au SMIC horaire du 1er janvier de l'exercice. En 2023, elles ont été valorisées au SMIC horaire du 01/05/2023 pour l'ensemble des activités bénévoles courantes.

Dans le cadre des projets Synapse soutenu par l'AFSA depuis 2020 et porté par Denise Laporte, bénévole membre du Conseil d'Administration et Cheffe du Projet, il a été convenu que la valorisation serait faite sur la base du salaire moyen inhérent à cette fonction ; à savoir pour l'année 2023, un taux horaire de : 31.50 E / heure.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

## CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Annexes Associations 2024 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 031			13 031
Immobilisations corporelles	2 934			2 934
Immobilisations financières	149 735	6		149 741
<b>TOTAL</b>	<b>165 700</b>	<b>6</b>		<b>165 706</b>

Les immobilisations financières comprennent des parts de SCPI, qui, compte tenu du contexte actuel, ont informé d'une nouvelle valeur de souscription à la baisse. L'association n'ayant pas prévu de céder ses parts à court terme, il n'y a pas eu de provisions pour risques comptabilisées au 31-12-2023. Les dépréciations se décomposeraient comme suit :

	Acquisition			Valeur au 31-12-2023			
	Nb de parts	Valeur unitaire	Valeur totale	Nb de parts	Valeur unitaire	Valeur totale	Dépréciation
SCPI Patrimmo Commerce	254	197	50 038	254	160.16	39 399.36	- 10 638.64
SCPI Primovie	246	203	49 938	246	169.74	43 113.96	- 6 824.04
CORUM Origin	46	1 075	49 450	46	1 013.75	46 632.50	- 2 817.50

## Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 031			13 031
<b>TOTAL I</b>	<b>13 031</b>			<b>13 031</b>
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 134	407		2 540
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	<b>2 134</b>	<b>407</b>		<b>2 540</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>15 164</b>	<b>407</b>		<b>15 571</b>

*Etat des créances et charges constatées d'avance*

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	2 823	2 823	
Autres créances	9 188	9 188	
<b>Charges constatées d'avance</b>	32 615	32 615	
<b>TOTAL</b>	<b>44 626</b>	<b>44 626</b>	

## Annexes Associations 2024 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	226 531		59 717		70 500	237 314	
Projet Synapse 2							
Expérimentation	20 000		5 269		25 000	39 731	
Appel à projet ASA	60 000		30 000			30 000	
Nmangels	8 000					8 000	
Solidarité famille (CDP)	5 031		4 843			188	
Projet formation 2022-2023	18 500		6 000			12 500	
Performa 2023	8 000		855			7 145	
Camp formation 2023	15 000		2 750			12 250	
Engagement recherche	45 000					45 000	
Projet ParticipAAction	7 000					7 000	
Projet Recherches AAP ASA 2024	30 000						
Projet RN 2023	10 000		10 000				
Projet Recherches AAP ASA 2024					10 000	10 000	
Accompagnement des familles CDP 2024					15 000	15 000	
Financ.AAP					2 500	2 500	
					18 000	18 000	
<b>TOTAL</b>	<b>226 531</b>		<b>59 717</b>		<b>70 500</b>	<b>237 314</b>	

*Etat des dettes et produits constatés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 719	26 719		
Dettes fiscales et sociales	13 445	13 445		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	38 971	38 971		
<b>TOTAL</b>	<b>79 135</b>	<b>79 135</b>		

*Charges à payer par poste de bilan*

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	19 550
Dettes fiscales et sociales	13 353
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>26 657</b>

## Annexes Associations 2024 (suite)

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

*Concours publics et subventions*

L'AFSA s'est vue attribuer en titre de l'année 2023 les subventions d'exploitation par les financeurs suivants :

- Communes : 105 euros
- Etat : 0 euros

Ces subventions ont été affectées au budget de fonctionnement de l'association et aucunes ne prévoient de conditions suspensives ou de reversement.

*Subventions d'exploitation*

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
Bretteville	Fonctionnement	105	105			
CNAMTS	Projet Synapse 2	50 000	50 000			
CNSA	Projet Synapse		157 500		23 671	
<b>TOTAL</b>		<b>50 105</b>	<b>207 605</b>		<b>23 671</b>	

En 2021, l'AFSA a répondu à un appel à projet de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) afin d'obtenir un financement du projet SYNAPSE initié et conçu par l'AFSA. Pour rappel, ce projet est né de la volonté de faire respecter les droits fondamentaux des personnes porteuses du Syndrome d'Angelman et du constat qu'il existe une asymétrie des savoirs entre familles et professionnels sur les pratiques d'accompagnement à mettre en place dès le plus jeune âge.

Les bénéficiaires directs de ce projet sont toutes les personnes porteuses du Syndrome d'Angelman de tout âge, tout sexe sur l'ensemble du territoire français, résidant à domicile ou dans des établissements médico-sociaux et de leurs accompagnants.

La CNSA constatant l'intérêt qu'il y a à la réalisation de ce projet, porté par l'Association dont l'objet correspond aux priorités d'utilisation des crédits du budget d'intervention de la CNSA pour l'innovation et la recherche, a décidé de participer à son financement à hauteur de 54.5 % du montant total réel du projet, dans la limite de 175 000 E.

La convention a été signée en décembre 2022 ; à la date du 31 12 2022, le produit à recevoir comptabiliser s'élevait à la somme de 111 797.78 E. Les produits relatifs à ce projet pour 2023 sont de 22 031 E (soit 54.5 % du montant des dépenses engagées sur l'exercice qui s'élèvent à 40 424 E).

*Contributions volontaires en nature*

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature, etc.

Les locaux, bureau, base opérationnelle de l'activité administrative, communication, comptable sont mis à la disposition de l'association dans le cadre d'un mécénat avec la fondation Groupama. La valorisation de cette mise à disposition est réalisée à partir d'une moyenne entre l'état du marché immobilier du secteur et les annonces de locaux similaires sans prestations. L'évaluation est actualisée régulièrement, au moins une fois par an.

Le bénévolat pour 35 419.68 euros en 2023 englobe l'évaluation au SMIC horaire brut du 1er mai 2023 pour 1 959 heures ainsi que 408 heures au taux horaire de 31.5 E pour le bénévolat Synapse de la Cheffe de projet.

Les heures effectuées sont suivies et affectées par évènements et type d'actions pour chaque bénévole.

## Annexes Associations 2024 (suite)

# AUTRES INFORMATIONS

### *Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés*

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

### *Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	2	
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

### *Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 800 E.

### *Nature des transactions effectuées avec des personnes physiques ou morales*

En application de l'Art. 431-12 du règlement ANC 2018-06, l'entité fournit en annexe des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- Désignation de la contrepartie ;
- La nature de la relation avec la contrepartie ;
- Le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- Toute autre information sur les transactions nécessaires à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales. Les transactions figurant dans l'annexe remplissent la condition d'être non habituelles ou de ne pas être conclues à des conditions normales comme, par exemple une dotation, une fondation ou un fonds de dotation, ou un apport en fonds propres à une autre entité. Ces transactions ne sont pas limitées à certaines contreparties (parties liées ou conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce). »

Aucune transaction de ce type n'a été identifiée.

Annexes Associations 2024 (suite)

**AUTRES ANNEXES POUR LES ASSOCIATIONS FAISANT APPEL A  
LA GENEROSITE DU PUBLIC**

## Compte de résultat par origine et par destination

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Donc, legs et mécénats				
- Dons manuels	159 197	159 197	178 222	178 222
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	2 000	2 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	13 580		13 125	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 555		25 363	
<b>3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	72 136		111 943	
<b>4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	59 717	59 717	36 520	36 520
<b>TOTAL</b>	<b>326 185</b>	<b>220 914</b>	<b>365 172</b>	<b>215 442</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	181 831	109 997	104 572	86282
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
<b>2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	22 136	13 391	21 637	17 407
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	17 412	10 533	18 225	15 037
<b>3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	34 408	20 815	69 464	58 793
<b>4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	407	246	707	583
<b>5-IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	2 215		1 792	
<b>6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	70 500	70 500	146 000	146 000
<b>TOTAL</b>	<b>328 909</b>	<b>225 481</b>	<b>362 397</b>	<b>210 102</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 2 724</b>	<b>- 4 568</b>	<b>2 775</b>	<b>5 340</b>

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	35 420		50 672	
Prestations en nature	500		2 350	
Donc en nature	3467		3 544	
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Donc en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>39 387</b>		<b>56 566</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	39 387		56 566	
Réalisées à l'étranger				
<b>2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>39 387</b>		<b>56 566</b>	

### *Autres produits liés à la générosité du public*

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend :

- les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- les revenus des actifs non issus de la générosité du public (produits financiers).

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

### *Subventions et autres concours publics*

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- les subventions d'exploitation.

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

La somme de 50 KE reçue de la FNDS vient financer en 2023 le projet « Synapse2 – Expérimentation ».

### *Missions sociales*

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

### *Frais d'appel à la générosité du public*

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires, etc. Elles sont réparties au prorata des types de ressources ;
- les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- les charges liées au poste salarié de chargé de communication à hauteur de 50%.

### *Frais de recherche d'autres ressources*

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales ;
- les charges d'un secteur marchand.

### *Frais de fonctionnement*

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ». Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- gouvernance et direction générale ;
- comptabilité et gestion financière ;
- informatique ;
- moyens généraux et charges diverses qui ne peuvent pas être répartis entre les différentes rubriques selon une clé de répartition précise.

Les frais de fonctionnement sont réputés être financés au prorata des différentes sources de revenus.

## Compte EMPLOIS - RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE 1 - MISSIONS SOCIALES</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	109 997	86 282
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 391	17 407
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	10 533	15 037
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	20 815	58 793
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>154 735</b>	<b>177 519</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	246	583
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	70 500	146 000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	35 420	43 857
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
<b>TOTAL</b>	<b>35 420</b>	<b>43 857</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	159 197	178 222
1.2 Dons, legs et mécénats	2 000	
- Dons manuel		
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>161 197</b>	<b>178 222</b>
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	59 717	36 520
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>59 717</b>	<b>36 520</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	215 179	209 839
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 4 568	5 340
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	210 611	215 179
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	35 420	50 672
- Bénévolat		
- Prestations en nature	500	2 350
- Donc en nature	3 467	3 544
<b>TOTAL</b>	<b>39 387</b>	<b>56 566</b>
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	226 531	117 051
(-) Utilisation	59 717	36 520
(+) Report	70 500	146 000
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>237 314</b>	<b>226 531</b>

## **AFSA**

Association loi 1901

Siège social : 39 rue de l'Amiral Mouchez  
75013 PARIS

### **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## **SEC BURETTE**

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1  
Société A Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Capital de 962.504 € – RCS ROUEN 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

## Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

---

Aux Membres de l'association AFSA,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

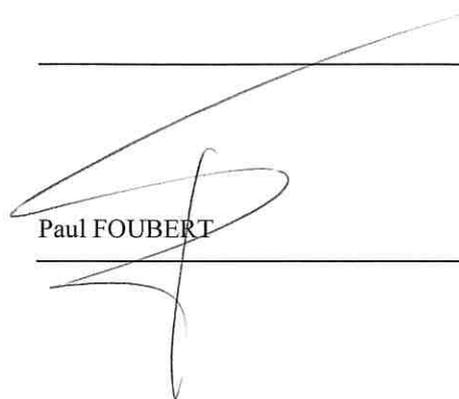
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

*Fait à Rouen, le 23 avril 2024*

Le Commissaire aux Comptes

**SEC BURETTE**

---



---

Paul FOUBERT